

Fiche action 6	Gérer la sortie d'hospitalisation de la personne âgée de plus de 75 ans
----------------	--

Porteur	François KOPP IDEL et Timothée OSTERTAG IPA
Axe stratégique du CLS	Améliorer le parcours des personnes âgées isolées et en perte d'autonomie
Contexte et enjeux locaux	<p>Constats pour les personnes âgées sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 14,2% des habitants de Strasbourg ont plus de 65 ans (19,8% en France). La population de la CPTS est donc plus jeune de façon générale. Cependant, il est à noter que l'Observatoire régional de santé (ORS) estime à 33% le taux de personnes âgées isolées sur le territoire de l'Eurométropole. ● Les acteurs de la santé estiment que le département est sous-doté en matière d'établissements pour accueillir les personnes âgées spécifiquement. ● Les professionnels de santé estiment par ailleurs que les sorties d'hospitalisation sont trop rapides sur le territoire, et ne permettent pas un bon retour à domicile des patients. Le risque de retourner à l'hôpital est donc plus fort. <p>Points de rupture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pas suffisamment d'anticipation de la sortie par les services ; - les sorties qui se font les veilles de week end ou de jours fériés. <p>L'IDEL est en première ligne lors d'un retour à domicile pour les PA isolées ou avec un entourage défaillant. L'IDEL devra alors compenser cette prise en charge. Ceci augmente la durée effective de la prise en charge de l'IDEL sans cotation spécifique.</p> <p>L'utilisation des services informatiques et outils n'est pas systématique et les informations (lettre de sortie, ordonnances...) ne sont pas centralisées pour l'ensemble des professionnels qui pourraient prendre en charge le retour à domicile.</p> <p style="text-align: center;">Problématique : Comment anticiper la sortie d'hospitalisation des patients âgés de plus de 75 ans ?</p>
Objectif général	Fluidifier le retour à domicile suite à une hospitalisation du patient âgé de plus de 75 ans
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ● Éviter la réhospitalisation ● Contacter rapidement les professionnels libéraux qui prennent en charge les personnes âgées
Etapes de mise en œuvre – Description	1-S'appuyer sur les dispositifs existants pour anticiper le retour à domicile (en lien avec l'inter-CPTS) :

- Recenser et rencontrer les professionnels de *l'ensemble des établissements de santé de Strasbourg (privés ou publics)* préparant les retours à domicile (ou CME) , *pour débiter, services de médecines internes et gériatrie*

- Rencontrer le service social de chaque établissement de santé

- Recenser et rencontrer les conseillers PRADO PA, *afin de faciliter l'interconnaissance et les échanges entre eux et les professionnels de la CPTS*

- Rencontrer les professionnels du DAC

=> En lien avec ces professionnels, rédiger une procédure de sortie à destination des services hospitaliers, des cliniques privées et des professionnels de santé libéraux qui tient compte du besoin d'anticipation de la sortie de la PA de plus de 75 ans et préparer le retour au domicile

Organiser une réunion de présentation du protocole à destination des professionnels de santé libéraux du territoire de la CPTS

2- Informer les professionnels de santé du territoire de la CPTS de l'existant pour favoriser un retour à domicile réussi et éviter la réhospitalisation

- Informer sur l'existence et le fonctionnement du PRADO PA qui favorise la coordination de la sortie d'hospitalisation entre les établissements de santé et les professionnels de ville.

- Informer sur l'existence et le fonctionnement du DAC

- Informer sur l'existence et le fonctionnement de annumedic qui répertorie les professionnels de santé et leurs spécialités

- *Dans le cadre de l'action « ambassadeurs parcéo »* , informer sur l'existence et le fonctionnement de Parcéo qui permet des échanges sécurisés et l'organisation de parcours, notamment PA

- Informer sur l'existence et le fonctionnement de la MDPH

Pour l'ensemble de ces outils et dispositifs, organiser deux réunions d'information par an pour les professionnels de santé du territoire de la CPTS. Les informations partagées lors de ces réunions seront accessibles sur la page internet adhérents dédiée à l'action.

De plus, une cartographie interactive sera également accessible sur le site internet afin de faciliter l'identification des structures et professionnels prenant en charge les PA au domicile.

3 - Anticiper l'avenir

● *Proposer des ateliers d'ouverture de Mon Espace Santé, en lien avec la CPAM, pour les personnes de plus de 65 ans, sur invitation de la CPAM, sollicitation d'association des aînées, sollicitation des AS de la ville et de la CEA, résidences autonomie, résidences seniors*

● *Promouvoir le tuto "**MON ESPACE SANTÉ : ACTIVER VOTRE ESPACE PERSONNEL**" de la CPAM sur le site de la CPTS*

Durée de l'action

Annuelle (sur un an) : **Pluriannuelle** : Ponctuelle :

Début : 3ème trimestre 2024

Fin : Décembre 2026 (24 mois après la signature de l'ACI)

Partenaires de l'action

- *Institutions prenant en charge des personnes âgées sur le territoire*
- *Professionnels de santé libéraux en charge des personnes âgées*
- *PRADO personnes âgées*
- *Collectivité Européenne d'Alsace*
- *Eurométropole de Strasbourg*
- *HUS*
- *Cliniques de Strasbourg*
- *Résidences seniors et autonomies*